

CHAQUE GESTE COMPTE, TRIEZ VOS BIODÉCHETS !



En 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire. La Communauté de communes des Terres du Lauragais vous propose plusieurs solutions pour composter vos déchets.

SECTEURS CENTRE ET SUD

Une question ? Contactez nos ambassadeurs du tri.
ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr

06 45 73 17 08 | 07 85 60 56 74

Pour en savoir +

